

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 80 (1929)
Heft: 11

Rubrik: Affaires de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

On en est venu à substituer, en plus d'un endroit, à la coupe à blanc étoc proprement dite la coupe par bandes, plus favorable au rajeunissement naturel, et la coupe par trouées, bien que ce genre de traitement soit défavorable à la reproduction du pin. Il est intéressant, à ce propos, de remarquer que l'estimation de la valeur des deux essences principales de la forêt suédoise n'est plus la même depuis que le développement rapide de l'industrie du papier a provoqué une forte demande de bois d'épicéa de dimensions relativement faibles. Ancien favori, le pin, qui fournit les matériaux les plus avantageux à l'industrie du sciage, a reculé à la seconde place. L'accroissement de valeur de l'épicéa a mis en vogue les modes de traitement qui favorisent son rajeunissement.

Depuis que l'industrie métallurgique a perdu beaucoup de son importance dans la région, le gros bois est absorbé par les scieries, les dimensions moyennes sont utilisées par l'industrie du papier. Seul le petit bois continue à couvrir les besoins en charbon des usines.

L'application des éclaircies, dont la science forestière suédoise célèbre depuis longtemps l'heureux effet sur la plus-value de la forêt, est grandement facilitée par le rapide et avantageux écoulement de leurs produits. L'éclaircie par le bas est de plus en plus abandonnée en faveur de l'éclaircie par le haut.

La régénération naturelle, qui exclut, il va de soi, le flambage du terrain, demande fréquemment une préparation préalable du sol. On se sert à cet effet d'une charrue forestière, d'un emploi quasi général dans cette partie de la Suède et dont l'action semble être indiscutable.
(A suivre.)

Eric Badoux, stag. forestier.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Rapport du Comité permanent sur l'exercice 1928/29.

Présenté par son président, M. *Graf*, inspecteur forestier cantonal, à St-Gall,
à l'assemblée générale, du 25 août 1929, à Liestal.

(Suite et fin.)

Le *résultat financier* de l'exercice, ainsi que c'était à prévoir, est plutôt défavorable. En voici le résumé : recettes 22.763,14 fr.; dépenses 23.941,75 fr., soit un déficit de 1178,61 fr. La fortune de notre Société a ainsi subi une diminution et son fonds de roulement est ramené à 8647,75 fr. Ainsi que vous l'apprendront nos comptes, ce résultat est dû, en première ligne, à nos deux journaux qui réclament de notre Société un effort financier presque au-dessus de ses forces. Comme il ne saurait être question de diminuer tant le nombre de pages que l'illustration de notre organe, nous avons cru devoir adresser une requête au Conseil fédéral, tendant à ce que sa subven-

tion soit portée de 6000 à 8000 fr. Il est permis de faire valoir en faveur de notre demande le fait que notre Société déploie son activité, sans en retirer profit, dans l'intérêt général. D'autre part, différentes sociétés, poursuivant un but analogue, émargent plus largement au budget fédéral. Constatons enfin que, déjà en 1905, notre Société était au bénéfice d'une subvention fédérale de 5000 fr.; or, dès lors, son activité a augmenté tandis, qu'au contraire, la valeur de l'argent a diminué. Pour toutes ces raisons, nous osons espérer une réponse favorable de la part des autorités fédérales et nous saissons l'occasion de remercier M. l'inspecteur général *Petitmermet* d'avoir bien voulu appuyer notre demande.

Le *budget 1929/30* prévoit un excédent de dépenses de 1500 fr. Ce fait montre que le développement si désirable de nos deux journaux dépend directement de cette augmentation de la subvention fédérale, étant donné qu'il ne saurait être question d'élever la cotisation annuelle de nos membres.

Les comptes du *fonds de publication* se présentent de façon plus favorable. Recettes 6784 fr.; dépenses 10.487,55 fr.; excédent de dépenses 3703,55 fr. Ce dernier était, au budget, de 4500 fr. Notons ici que tous les frais de la première édition allemande de notre dernière publication « *Unser Wald* » sont couverts. Par contre, une partie du boni auquel a droit notre Société n'a pas encore été versée par l'éditeur. On peut admettre, d'autre part, que ce boni ira en augmentant avec les éditions subséquentes. Pour cette simple raison, d'ordre matériel, nous prions nos sociétaires de vouloir bien faire une active propagande en faveur de cette publication si réussie. Au 30 juin 1929, le montant de ce fonds était de 6434,45 fr. Le budget 1929/30 prévoit un excédent de dépenses de 4000 fr. pour la publication de l'édition française d'*« Unser Wald »*. Aussi convient-il de ne pas prendre de décisions irréfléchies quant à de nouvelles publications. Il nous semble convenable, avant toute chose, de veiller à la remise en état de ce fonds spécial.

Fonds Morsier. Il a été prélevé une somme de 466,40 fr. en faveur de quatre sociétaires qui ont entrepris des voyages d'étude à l'étranger. Une partie des intérêts disponibles ayant été ajoutée (216,55 fr.) au capital inaliénable, celui-ci s'élève maintenant à 13.313,15 fr.

Le nombre des abonnés de *nos journaux* n'a pas subi de modification sensible. Pour la « *Zeitschrift* », il a augmenté de 29 — en grande partie à l'étranger — et s'élève ainsi à 1058. Celui des abonnés du « *Journal* » avait diminué de 20, au commencement de 1929. Grâce à une propagande active auprès des anciens abonnés et auprès de nouveaux, le chiffre des abonnés, à fin juin 1928, a pu être atteint à nouveau; il était de 629. Nous adressons nos remerciements aux deux rédacteurs pour leur activité au service de notre organe de publicité. Et nous prions instamment nos sociétaires de vouloir bien

ne pas oublier que si ces deux journaux sont conduits convenablement, il en résulte non seulement un profit pour l'économie forestière suisse, au développement de laquelle ils contribuent, mais aussi un avantage certain pour notre Société. Rappelons-nous que plus le nombre des abonnés sera grand et, par conséquent, notre situation financière assurée, mieux notre Société pourra remplir sa belle tâche de propagande forestière. C'est l'endroit de noter que des tractations sont en cours pour réorganiser éventuellement la publication des journaux forestiers suisses. Y participent : le comité de l'Association d'économie forestière suisse, celui de l'Association des préposés forestiers suisses et notre comité permanent. Encore qu'aujourd'hui ces questions de rationalisation soient à l'ordre du jour, il faudra examiner la chose de très près et à fond; elle est plus compliquée qu'il ne paraît à première vue.

Suppléments. Du supplément n° 1 « Der Plenterwald », par *R. Balsiger*, il a été vendu 55 exemplaires; le solde restant s'élève à 961 ex. Le supplément n° 2 « Vorträge » a été adressé gratuitement à tous nos abonnés; sa vente pendant l'exercice écoulé a comporté 53 exemplaires; le solde en librairie est de 164. Nous prions nos sociétaires de ne pas oublier que, par la vente de ces deux cahiers, non seulement on contribue à l'avancement de la science forestière mais, du même coup, on augmente la somme qui peut être mise à disposition pour de nouvelles publications.

Le supplément n° 3 contient une étude intéressante, et de grande valeur pratique, de notre sociétaire M. le Dr *Gut*: « Le gaz carbonique dans l'atmosphère forestière. » Cette publication a été subventionnée par la Confédération et la Société forestière suisse; aussi avons-nous posé la condition qu'elle serait distribuée gratuitement à tous nos sociétaires. La vente de cette publication concerne son auteur; nous n'avons pas à nous en occuper.

La vente de la deuxième édition des « *Forstliche Verhältnisse der Schweiz* » et de la « *Suisse forestière* » n'a rien offert de bien saillant. Durant l'exercice écoulé, il a été vendu 37 exemplaires de langue allemande et 32 de langue française. Le stock en librairie a été ramené à 818 exemplaires de langue allemande et à 708 de langue française; soit au total à 1526. Les frais d'impression des deux éditions sont payés en entier. N'oublions pas, cependant, de faire une discrète réclame en faveur de ces publications auprès des propriétaires forestiers et parmi les dirigeants de notre économie nationale. Faute de cet effort, la vente cessera, ce dont notre travail de propagande forestière ne pourrait que souffrir.

La publication « *Unser Wald* » nous a beaucoup occupés pendant l'exercice écoulé, mais aussi procuré beaucoup de satisfaction. Tant dans notre pays qu'à l'étranger, ce livre a trouvé un accueil fort sympathique, voire enthousiaste. Nous pouvons en tirer la conclusion qu'il a atteint pleinement son but de propagande. La première

édition allemande comprenait 15.448 cahiers; de ce nombre 13.282 ont été déjà vendus, dont 5187 sous forme de livre comprenant trois fascicules. La publication d'une seconde édition s'impose déjà. C'est bien la meilleure preuve que les rédacteurs de ce livre, M. l'inspecteur forestier *Bavier* à leur tête, ont su trouver la note voulue pour cette publication populaire. Nous avons l'obligation de remercier ici, à nouveau, notre secrétaire, M. l'inspecteur forestier *Ammon* — lequel va quitter notre comité permanent — pour la proposition faite en 1925 de publier un tel tract pour la jeunesse. En vérité, il n'a pas cru devoir se contenter de déposer telle motion, mais il a déployé d'emblée une énergie extraordinaire à la mise en œuvre de sa proposition. A lui revient, en première ligne, le mérite de la réussite et du grand succès de cette entreprise. Ce beau résultat doit le remplir de la plus légitime satisfaction.

Tous les frais de publication de la première édition allemande ont été payés durant l'exercice écoulé; ceux des éditions subséquentes seront peu élevés. Tant et si bien que le côté financier de cette publication ne nous cause aucun souci, cela d'autant moins que, selon convention avec notre éditeur, la part de bénéfices de la Société forestière suisse augmente proportionnellement aux exemplaires vendus.

Pour être complet, signalons encore ici que nous avons fait une active propagande en faveur de la vente de ce tract, auprès des Départements cantonaux de l'instruction publique, des écoles d'agriculture, des associations forestières de producteurs et d'usines diverses. Le résultat de cette réclame n'a pas partout donné ce qu'on espérait; il fut cependant, en général, satisfaisant. Nous avons adressé aussi une circulaire à tous les agents forestiers de langue allemande et nous osons croire que le résultat répondra à nos espérances. Il y va non seulement de l'intérêt de notre forêt suisse et de l'économie nationale, mais aussi de celui de notre profession.

A l'ordre du jour de notre réunion annuelle figure la question de la publication d'une *édition française* de « *Unser Wald* ». Pour l'instant, on n'a pas encore trouvé le terme correspondant en français de ce titre si bien choisi. Il s'agira, nous tenons à le noter expressément, non pas d'une traduction de l'ouvrage en langue allemande, mais d'un travail inédit conçu dans le même esprit. La préparation de ce livre avance rapidement, sous la conduite de M. *Darbellay*, de notre comité permanent. Le travail progresse de telle sorte que, selon toute probabilité, nous pourrons annoncer la parution de l'édition française du tract pour la jeunesse à la prochaine réunion annuelle. Espérons que le public de la Suisse romande saura lui réservé un accueil aussi empressé que ce fut le cas pour l'édition allemande.

L'assemblée générale de 1928 nous avait chargés d'adresser aux autorités fédérales une motion concernant *l'augmentation des subventions fédérales* pour la construction de chemins forestiers et d'autres installations permanentes pour le transport des bois. Dans la requête

adressée au Conseil fédéral, nous avons demandé que la subvention maximale soit fixée à 40 %, et non à 30 comme le proposait ce dernier. En outre, nous demandions la suppression de la clause d'après laquelle les subventions maximales n'auraient été applicables que dans la région alpestre. Cette requête avait été appuyée par l'Association d'économie forestière suisse et celle des préposés forestiers.

Ce nous est une grande satisfaction de pouvoir vous annoncer que notre requête a été admise — sinon à la lettre, tout au moins dans son esprit — entièrement par le Conseil national et le Conseil des Etats. Le nouvel arrêté fédéral sur la matière est entré en vigueur le 1^{er} juillet. Le Département fédéral de l'intérieur et l'Inspection fédérale des forêts ont fait preuve de beaucoup de bonne volonté dans la réalisation de ce vœu déjà ancien. Ils ont, en outre, déclaré vouloir appliquer avec largeur le nouvel arrêté fédéral. On peut donc espérer que, dorénavant, la création de nouvelles dévestitures forestières progressera rapidement.

Vous avez décidé, l'an dernier, à Bellinzone, la mise au concours du sujet suivant : « *Par quelles mesures l'alimentation, en bois indigènes, de l'industrie suisse de la cellulose et du papier, peut-elle être notablement augmentée ?* » Le jury nommé vous présentera son rapport demain et vous annoncera les noms des heureux gagnants. Il nous est parvenu 7 travaux. Nous pouvons en dire déjà que ceux-ci contiennent non seulement des idées pratiques, ainsi que le réclamait le règlement spécial, mais aussi des considérations théoriques intéressantes sans doute, mais non prévues dans ce dernier. Depuis la fin de la guerre, on a pu déplorer le manque de contact entre producteurs et consommateurs de bois de râperie. Si les solutions proposées peuvent contribuer à améliorer cette situation, ce sera incontestablement dans l'intérêt des deux groupes et de la communauté.

Nous avons mentionné, dans notre dernier rapport annuel, les démarches faites en vue d'obtenir des cantons des *subventions régulières* en faveur de la Société forestière suisse. La question n'est pas encore liquidée. A l'occasion de la publication de l'édition française du tract pour la jeunesse, nous réitérons notre demande auprès des gouvernements de la Suisse romande. Nous osons croire, en raison de l'activité déployée par notre Société dans l'intérêt général, qu'il nous sera répondu favorablement. Lors de la prochaine réunion annuelle, un rapport sera présenté sur la question. Aujourd'hui, cette nouvelle source de revenus en faveur du fonds de publication atteint déjà la belle somme de 3120 fr. par an. Nous osons croire que, jusqu'alors, les 3 cantons et demi-cantons de la Suisse allemande, qui ont cru devoir ne pas donner suite à notre demande, auront su s'inspirer de l'exemple de tous les autres cantons.

En examinant les archives de notre Société, l'occasion nous fut donnée de nous occuper d'une question un peu tombée dans l'oubli. Il s'agit du *don de 2000 fr. des héritiers de M^{me} Custer-Sauerländer*,

en souvenir d'un fils décédé en bas âge. Ce legs était destiné à venir en aide aux veuves et aux orphelins d'ingénieurs forestiers, ou aussi à la création d'une caisse de secours en cas de décès pour le personnel forestier supérieur. L'existence d'une telle caisse a perdu un peu de son utilité depuis que chez nous elle s'est développée auprès de la plupart des administrations publiques. Par contre, il serait fréquemment encore fort désirable de pouvoir venir en aide à la veuve et aux orphelins de collègues décédés. Or, le fonds Custer-Sauerländer, géré par la Confédération, a atteint, à la fin de 1928, la somme de 5320,10 fr. Il sera bientôt temps de songer à la rédaction d'un règlement relatif à son emploi. Déjà l'Inspection fédérale des forêts nous a déclaré être prête à examiner nos propositions à ce sujet. Ceux de nos collègues que la fortune a favorisés ont là une belle occasion de contribuer à l'enrichissement de ce fonds, et ainsi de venir en aide à des veuves et orphelins dans le besoin. Puisse ce vœu être entendu sans retard et de plusieurs côtés.

La commission nommée par l'assemblée générale pour l'examen des thèses concernant la question : « *De l'estimation de la valeur du sol lors d'expertises forestières* » — et que préside M. Weber, inspecteur forestier cantonal — n'a pas encore pu arriver à chef. Ne pouvant présenter aujourd'hui un rapport définitif, elle se bornera à déposer un rapport provisoire.

Notre collègue, M. F. Aubert, inspecteur forestier, déploie, ainsi que l'on sait, la plus louable activité en faveur de *l'utilisation du charbon de bois comme carburant pour camions*. Ses efforts ont enfin abouti. Aidé de la commission technique de l'Association suisse d'économie forestière, il a réussi à mettre sur pied une Société suisse pour l'étude des carburants de remplacement. Citons parmi ceux qui lui sont venus en aide et qui collaborent à cette nouvelle œuvre : les sociétés de gaz, l'industrie automobile et chimique, l'Automobile-Club, l'Association suisse de propriétaires de camions, la Ligue des paysans, etc. Cette société s'occupera, en première ligne, de l'étude de la fabrication et de l'utilisation du charbon de bois. Il s'agit donc, comme dans la question des carburants en général, d'un problème de la plus haute portée économique pour notre pays. Aussi bien, avons-nous d'emblée accordé la plus grande attention à toute la question et, sommes entrés dans la nouvelle Société, à laquelle la nôtre paie une subvention annuelle. Lors de l'exécution des essais, la nouvelle Société se permettra de faire appel à différentes administrations forestières. Il est permis d'espérer qu'elle rencontrera partout un accueil bienveillant.

M. Oechslin, adjoint forestier, avait déposé une motion tendant à l'établissement d'un *catalogue général des périodiques forestiers*. Il semblerait, à première vue, que la question soit très simple et facile à réaliser. Quand on l'examine de plus près, on se rend compte toutefois que tel n'est pas le cas. En particulier, ceux de nos collègues qui

sont versés dans la question ne sont pas d'accord sur la façon d'établir ce catalogue. La question reste à l'étude.

L'*Association suisse d'économie forestière* vient d'achever la dixième année de son activité. Il nous plaît de constater que cette création de notre Société forestière suisse a, pendant cette première décennie, rendu les plus grands services et s'est révélée un organe aujourd'hui indispensable des producteurs du bois, cela grâce surtout au talent déployé par son directeur M. l'inspecteur forestier *Bavier*.

Notre Société a la plus légitime satisfaction à constater ces faits. Aussi, lors de la révision des statuts de l'Association en 1928, avons-nous pu renoncer aux droits qui avaient été autrefois réservés à notre Société quant à la constitution du comité directeur.

M. le directeur *Bavier*, dans un rapport spécial fort bien rédigé, mentionne le travail accompli et signale les résultats obtenus par l'Office forestier central. Nous attirons l'attention de nos collègues sur ce rapport intéressant, en particulier sur les tâches nouvelles de l'Association et nous vous invitons tous à vouloir bien collaborer à leur réalisation.

La Société forestière suisse désire que l'Association suisse d'économie forestière et son Office forestier central puissent continuer à développer une heureuse activité. Souhaitons que les relations restent cordiales entre nos deux associations et qu'elles sauront contribuer, dans un esprit de concorde et d'entr'aide, à atteindre ce but si désirable : l'avancement de l'économie forestière suisse.

Le mandat de votre comité permanent, que vous nous aviez confié il y a trois ans, est expiré et nous vous le remettons. Nous vous laissons le soin de porter un jugement sur ses actes. Nous avons le sentiment qu'il n'est pas possible, dans les fonctions que vous avez bien voulu nous confier, de satisfaire chacun.

Mais nous voulons tous, d'un commun accord, contribuer au progrès de la sylviculture de notre patrie. Puisse notre économie forestière se développer toujours et aller sans cesse de l'avant !

(*Trad. H. B.*)

CHRONIQUE.

Cantons.

Grisons. Nous avons le chagrin d'annoncer à nos lecteurs le décès survenu à la fin de septembre, à l'âge de 52 ans, de Monsieur *A. Peterelli*, inspecteur forestier d'arrondissement, à Alvaschein. Nous reviendrons, dans un prochain cahier, sur la carrière si bien remplie de cet homme, foncièrement bon, dont le départ met en deuil une veuve et trois filles et causera d'unanimes regrets dans le corps forestier suisse entier.

H. B.